

MUNI-NOUVELLES

Journal de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme



S^TTHOMAS
DIDYME



Volume 39

Numéro 8

AOÛT
2020

Saviez-vous que...

Vous pouvez retrouver le journal municipal MUNI-NOUVELLES en couleurs et les procès-verbaux sur le site de la Municipalité : stthomasdidyme.qc.ca

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL :

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu lundi le 14 septembre à 19h30.

HORAIRE BIBLIOTHÈQUE

Le jeudi de 18h00 à 19h30 ainsi que le 4^e jeudi de 13h00 à 15h00 et 18h00 à 19h30.

FERMÉ

Téléphone 418-274-3638 poste 3441

HORAIRE FABRIQUE

Lundi, Mardi et Jeudi de 8h00 à 11h30 et de 12h30 à 15h00.

Téléphone : 274-3638 poste 3424

HORAIRE COMPTOIR VESTIMENTAIRE

Le jeudi de 15h00 à 18h00 et de 18h00 à 19h30.

SUR RENDEZ-VOUS



FÊTE DU TRAVAIL

Le bureau municipal sera fermé lundi le 7 septembre à l'occasion de la Fête du travail.

BUREAU MUNICIPAL



Édifices municipaux

Bibliothèque et foyer culturel

31-32, avenue du Moulin
Saint-Thomas-Didyme (QC) G0W 1P0

Téléphone :

Bibliothèque..... 418-274-3638 poste 3441

Maison des jeunes l'exode..... 418-274-3638 poste 3440

Salle Gaieté et pavillon sportif – Henri Landreville

61, avenue du Moulin
Saint-Thomas-Didyme (QC) G0W 1P0

Téléphone : 418-274-3638 poste 3450

Pour location : 418-274-3638

Services municipaux

Gabrielle Fortin-Darveau Directrice générale et secrétaire-trésorière 274-3638 poste 3421
info@stthomasdidyme.qc.ca

Luc Bhérer Contremaitre des travaux publics 274-3638 poste 3422

Edith Goulet Adjointe administrative 274-3638 poste 3422
(remplacante) cmarceau@stthomasdidyme.qc.ca

Angélique Truchet Responsable des loisirs et du tourisme 274-3638 poste 3449
loisirs@stthomasdidyme.qc.ca

Michel Fortin Inspecteur en bâtiment et en environnement 418-637-5250
amailloux@mrcmaria.qc.ca

Denise Bergeron Responsable de la bibliothèque 274-3638 poste 3441
thomas@reseaujsj.qc.ca

Location salle Gaieté 274-3638 poste 3422

Régie matières résiduelles Collecte des déchets 418- 669-0513
du Lac-St-Jean vidange de fosse septique

Cellulaire travaux publics pour urgence



418-630-5686

Mairie

MAIRE



Denis Tremblay

SIEGE 1



Richard Duchesne

SIEGE 2



Sylvie Coulombe

SIEGE 3



Gilles Tremblay

SIEGE 4



Roger Landry

SIEGE 5



Laurie Godin

SIEGE 6



Alain Tremblay

Coordonnées :

Bureau municipal :

9, avenue du Moulin
Saint-Thomas-Didyme (QC) G0W 1P0
Téléphone : 418-274-3638
Télécopieur : 418-274-4176
Courriel : info@stthomasdidyme.qc.ca
Site internet : www.stthomasdidyme.qc.ca

Heure d'ouverture :

Lundi au vendredi : 9h00 à 16h00
(Ferme de 12h00 à 13h00)



En vertu des dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, j'ai le plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier 2019, ainsi que le rapport du vérificateur externe.

RAPPORT FINANCIER

Les états financiers au 31 décembre 2019 nous indiquent que les revenus de fonctionnements ont été de 1 486 487 \$ et que les revenus d'investissements ont culminé à 421 377 \$, ce qui a généré des revenus totaux de 1 907 864 \$ pour cet exercice financier. Les différentes charges de la Municipalité (dépenses) ont totalisé 1 479 118 \$. L'excédent de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales est de 7 369 \$. En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation, etc.) les états financiers indiquent que la Municipalité a réalisé en 2019 un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 99 119 \$. À la même date, la municipalité possédait un excédent accumulé non affecté de 375 932 \$, lequel inclut l'excédent de l'exercice 2019.



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Les états financiers 2019 ont été vérifiés par le vérificateur externe, Monsieur Sylvain Gravel, CPA, de la firme Sylvain Gravel CPA inc. en date du 10 août 2020. Dans le cadre de cette vérification, le vérificateur a, conformément à la Loi, établi les états financiers consolidés de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme. Suite à la réalisation de son mandat, le vérificateur, dans le rapport de l'auditeur indépendant, est d'avis que « les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats consolidés de ses activités, de la variation de ses actifs financiers consolidés nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ».

TRAITEMENT DES ÉLUS

La Loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que le rapport financier de la municipalité doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité.

Toutefois, par souci de transparence, je désire préciser au présent rapport que la rémunération annuelle pour les membres du conseil municipal, en 2019, était la suivante :

La rémunération du maire est de 7 833 \$ et la rémunération des conseillers(ères) était fixée à 2 328 \$. En outre, le maire a droit à une allocation de dépenses de 3 917 \$ et les conseillers(ères) d'un montant de 1 164 \$.

LISTE DES CONTRATS

En vertu de la loi, la liste des contrats conclus durant l'année 2019 excédant 25 000 \$ ainsi que la liste des contrats de plus de 2 000 \$ conclus avec un même contractant lorsque le total de ces contrats excède 25 000 \$ octroyés par la municipalité, est disponible sur le site internet de la municipalité.

En terminant, je tiens à souligner l'engagement des élus et les employés. Je remercie les nombreux citoyens, les bénévoles et les organismes qui contribuent tout au long de l'année au succès et au développement de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme.

Denis Tremblay,
Maire

Offre d'emploi

PRÉPOSÉ(E) À LA LOCATION ET À L'ENTRETIEN MÉNAGER AVEC OPPORTUNITÉS D'AFFAIRES

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS :

- Assurer l'entretien ménager des édifices municipaux;
- Effectuer la gestion des locations des salles;
- Collaborer avec l'administration pour la perception des paiements de location;
- Faire respecter la politique de location et de prêt de salle en vigueur;
- Effectuer la surveillance et le service à la clientèle lors des locations;
- Procéder au montage des salles selon les modalités de location;
- Assurer l'accès à la salle pour les différents intervenants (traiteur, musiciens, etc.);
- Assurer la surveillance, l'accueil et le respect des règlements de la patinoire pendant les heures d'ouverture en semaine;
- Assurer la propreté des bâtiments et autour de la patinoire;
- Noter les réparations à faire et les transmettre au contremaître des travaux publics;
- Surveiller l'inventaire des produits d'entretien et transmettre la liste des produits à commander à l'adjointe administrative;
- Selon les besoins de la clientèle et lors des réservations à la salle Gaieté, tenir le comptoir pour la vente de produits (chocolat, chips, breuvage, etc.);
- Répondre aux demandes de renseignements de la clientèle;



PROFIL RECHERCHÉ :

La personne sélectionnée devra être disponible pour travailler jour et/ou soir et fin de semaine selon les locations. Posséder une bonne condition physique, être honnête et débrouillarde.

RÉMUNÉRATION ET CONDITIONS DE TRAVAIL :

Ce poste est permanent et à temps partiel en raison de 20 heures par semaine. Salaire hebdomadaire fixe.

Le salaire à discuter

OPPORTUNITÉS D'AFFAIRES :

La personne sélectionnée aura la possibilité de prendre en concession le comptoir du pavillon sportif et offrir un service de restauration sur place.

L'entrée en poste le plus tôt possible

Si cette offre vous intéresse, faites-nous parvenir votre curriculum vitae avant le **4 septembre 2020** ainsi qu'une lettre de motivation aux coordonnées suivantes :

Gabrielle Fortin-Darveau

**Poste : Préposé(e) à la location et à l'entretien ménager
9, avenue du Moulin, Saint-Thomas-Didyme (Qc) G0W 1P0**

Courriel : info@stthomasdidyme.qc.ca

La liste des responsabilités ci-dessus énumérées est sommaire et indicative. Il ne s'agit pas d'une liste complète et détaillée des tâches susceptibles d'être effectuées par la personne occupant ce poste.

Seuls les candidats retenus seront contactés.



AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Thomas-Didyme, QUE lors de la séance du 10 août 2020, le Conseil municipal de Saint-Thomas-Didyme a adopté le règlement suivant :

I. RÈGLEMENT 456-20 - CONCERNANT LA CONSTRUCTION DES ENTRÉES CHARRETIÈRES ET LES PONCEAUX PRIVÉS

Prenez note que ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 9, ave du Moulin, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00. Saint-Thomas-Didyme, ce 11^{ème} jour du mois d'août 2020

Gabrielle Fortin-Darveau
Directrice générale et Secrétaire-trésorière



AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

Avis est donné par la soussignée que le conseil municipal entendra le **lundi 14 septembre 2020 à 19h30** une demande de dérogation mineure déposée par le requérant pour le 201, chemin des Acadiens à Saint-Thomas-Didyme.

Nature et effets de la dérogation mineure demandée

Le requérant présente une demande de dérogation mineure dans le but de régulariser l'implantation des bâtiments suivants :

- La réduction de la marge avant à 12.97 mètres pour le bâtiment résidentiel au lieu d'une marge minimale de 15 mètres;
- La réduction de la marge avant à 9.32 mètres pour le garage au lieu d'une marge minimale de 15 mètres;
- La réduction de la marge avant de 2.56 mètres pour la remise au lieu d'une marge minimale de 15 mètres.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de cette séance du conseil.

Donné à Saint-Thomas-Didyme, ce 17 août 2020.

Gabrielle Fortin-Darveau
Directrice générale et secrétaire-trésorière



S^TTHOMAS
DIDYME

VENTE PAR SOUMISSION D'UN ESCALIER EN FER DIMENSION :17,5 PI X 3,5 PI



La municipalité de Saint-Thomas-Didyme vend par soumission publique un escalier en fer 17,5 pieds x 3,5 pieds, celui qui était situé sur l'immeuble portant le numéro civique 331, rue Principale, Saint-Thomas-Didyme. L'acheteur devra prendre possession du bien sur le site actuel où est situé le bien et devra assurer le transport sécuritaire de ce dernier. L'acheteur aura 15 jours pour en prendre possession et libérer les lieux.

Les personnes intéressées peuvent se rendre au 331 rue principale (entre le bureau de poste et le dépanneur Gau-Sen) pour prendre connaissance du bien à être vendu.

Les soumissions doivent être déposées au bureau de la municipalité situé au 9, avenue du Moulin, Saint-Thomas-Didyme sous enveloppe cachetée portant la mention « Soumission escalier en fer ». La date limite du dépôt des soumissions est le **lundi 14 septembre 2020 à 14h00**.

Pour information, communiquer avec Gabrielle Fortin-Darveau au 418-274-3638 poste 3421.

Fermeture du bureau municipal

Le bureau municipal sera fermé lundi le 7 septembre à l'occasion de la Fête du travail.

Comité consultatif d'urbanisme

Appel de candidatures

La Municipalité est présentement à la recherche d'un(e) candidat(e) pour combler un poste vacant au sein de son Comité consultatif d'urbanisme.

Le C.C.U. est mandaté par le Conseil municipal afin de donner des avis sur les demandes qui lui sont soumises en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire.



Une à deux rencontres par années sont nécessaires.

Si le poste vous intéresse, veuillez contacter madame Gabrielle Fortin-Darveau par courriel au : info@stthomasdidyme.qc.ca ou par téléphone au : 418 274-3638 poste 3421.

La municipalité de Saint-Thomas s'intéresse au coworking

Suite aux consultations publiques menées à l'automne 2018 auprès des citoyens, l'idée d'offrir un espace approprié et convivial pour le travail à distance et d'en faire un endroit de coworking fut mentionné.

La Municipalité souhaite donc avoir le **pouls des citoyens** pour ce genre de projet collectif. Le conseil analyse présentement plusieurs scénarios notamment avec le bâtiment du foyer culturel qui est actuellement sous utilisé.



Nous constatons qu'avec la situation actuelle que nous vivons, l'éloignement n'est plus nécessairement une embûche au développement et un empêchement afin d'occuper un poste auprès d'une grande entreprise. Actuellement, la majorité des entreprises offre des services en ligne et peuvent donc répondre à leur clientèle à distance.

Le coworking, c'est occuper un espace de travail partagé avec d'autres, favorisant ainsi les échanges et l'ouverture, c'est partager un espace physique, mais aussi des connaissances, des ressources, ses expériences et ses contacts.

Ce concept, déjà mis en place à certains endroits, permet de stimuler l'entrepreneuriat dans la communauté.

Donc , Saint-Thomas aimerait savoir qui sont les « coworkers » ? » ou potentiels « coworkers » parmi ses citoyens?

Si ce concept vous intéresse, veuillez contacter Mme Gabrielle Fortin-Darveau au 418-274-3638 poste 3421 ou par courriel info@stthomasdidyme.qc.ca

ACTIVITÉS ET LOISIRS

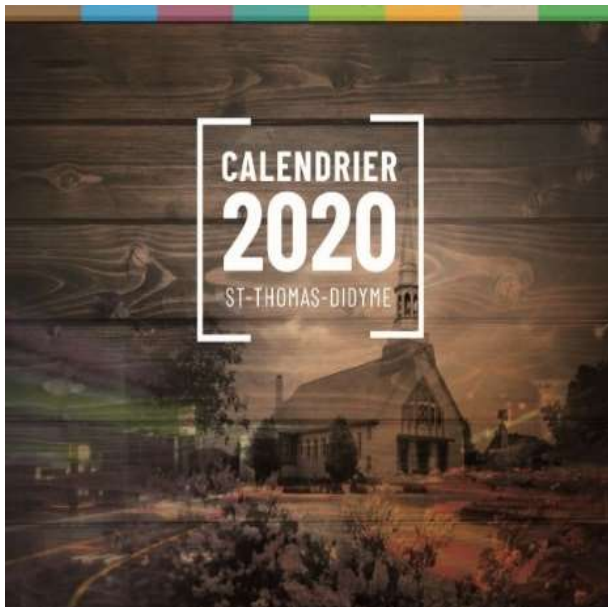


En ce mois d'août, la municipalité tient à souligner et remercier les deux animatrices **Décibel** et **Kiwi** pour la réalisation du camp de jour 2020. Alors que cette période est inhabituelle et que la vie en communauté est un petit défi au quotidien.

Alycia Bernard et Krystel Larouche Martel, ont réussi à amuser, divertir et procurer une expérience formidable aux petits campeurs de St-Thomas-Didyme. Un gros **BRAVO** pour votre travail et votre professionnalisme!

Concours photos - Calendrier municipal 2021

Cette année encore, nous sollicitons vos talents de photographes afin d'illustrer le calendrier municipal 2021 qui sera distribué dans tous les foyers en janvier prochain. Le thème de cette année : **“Les p'tits bonheurs de Saint-Thomas-Didyme”**



Les personnes intéressées doivent faire parvenir leurs photos par courriel à l'adresse suivante: loisirs@stthomasdidyme.qc.ca avant le 30 novembre 2020.

- Votre photo doit être en format horizontal
- Être prise sur le territoire de Saint-Thomas-Didyme
- Doit être en format numérique et de bonne qualité

Vous devrez décrire la photo, ce qu'elle représente, son lien avec le thème, où elle a été prise, quand, donner le nom de l'auteur et soumettre un mois dans lequel elle cadrerait.

* Les règlements complets du concours sont disponibles sur le site de la municipalité et au bureau municipal.

BABILLARD

Résidence les Blés d'Or

La résidence pour personnes âgées, les Blés D'or, à St-Thomas Didyme a trois (3) appartements libres dès maintenant. Deux des appartements sont fraîchement rénovés. Plusieurs appartements sont subventionnés donc il est moins dispendieux de vivre en résidence.

Si vous désirez visiter, appelez au 418-274-3638 poste 6 et demandez Émilie Landry.

Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale

La municipalité de St-Thomas-Didyme participe cette année à la « corvée collective de revitalisation des villes, villages et quartiers » avec le SARP (service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale). Ces projets visent à mettre en valeur le cadre visuel et bâti des communautés rurales. La démarche s'échelonne sur une année. Elle réunit les citoyens et les représentants municipaux pour planifier et mettre en œuvre des interventions valorisant l'identité du cœur du village. Nous sommes présentement à l'étape de former le comité. Si vous êtes résident de St-Thomas-Didyme, que vous avez des idées pour le centre du village ou que vous souhaitez participer au projet, vous pouvez vous inscrire!



Pour faire partie du comité ou pour toutes questions, communiquez avec votre agent local, madame Angélique Truchet au (418) 274-3638 poste 3449 ou par courriel à : loisirs@stthomasdidyme.qc.ca

Comité d'embellissement

Le comité d'embellissement a besoin de deux nouveaux membres pour remplacer Nathalie Bouchard et Danielle Coutu qui ont tiré leur révérence après plusieurs années de loyaux services.

Le comité tient à remercier ces deux personnes qui ont laissé leur marque et souhaite que d'autres citoyens prennent leur exemple et viennent siéger sur le comité pour apporter leur contribution à la collectivité.

On a besoin de vous !



Le comité siège généralement 2 fois par année. Le travail n'est donc pas laborieux mais l'opinion des membres est importante pour que les travaux effectués par les employés aillent dans le meilleur sens possible.

VOUS AVEZ LE GOÛT
DE VOUS IMPLIQUER
DANS LA VIE DES
TOUT-PETITS?

VOUS AVEZ UN PROJET
QUI VOUS TROTTE
DANS LA TÊTE, SOIT
CELUI DE METTRE EN
PLACE UN SERVICE DE
GARDE POUR NOS
JEUNES?

LA MUNICIPALITÉ PEUT
VOUS AIDER!

CONTACTEZ SYLVIE COULOMBE
CONSEILLÈRE MUNICIPALE AU
418-274-3638



OFFRONS À CHAQUE TOUT-PETIT LA CHANCE
DE DÉVELOPPER SON PLEIN POTENTIEL !



PUBLICITÉ MUNI-NOUVELLES

Il est également possible de faire paraître de la publicité dans le Muni-nouvelles au tarif de 25.00 \$ plus taxes pour 1/3 de page. Nous invitons donc les entreprises de notre secteur à faire connaître leurs services par le biais de notre journal municipal.

Pour information supplémentaire, communiquez au bureau de la municipalité

DÉMÉNAGEMENT

N'oubliez pas d'informer la Municipalité si vous changez d'adresse de correspondance, afin de bien recevoir les informations et les comptes que nous vous envoyons.

Il est de votre responsabilité de vous assurer que vous recevez tous vos comptes.

Livraison des bacs bruns

au Lac-Saint-Jean

Les bacs bruns seront livrés entre la mi-août et la mi-octobre.

Résidentiel

Les bacs bruns seront livrés devant les résidences et contiendront les petits bacs de cuisine.

Multilogement

Les bacs bruns seront livrés devant l'immeuble et contiendront les petits bacs de cuisine pour chaque unité d'habitation.

Villégiature

Les bacs bruns seront livrés à proximité des installations de recyclage et de déchets. Les petits bacs de cuisine seront livrés à chaque porte.

Pour les secteurs desservis au porte-à-porte, les bacs bruns seront livrés devant les résidences et contiendront les petits bacs de cuisine.

Un encart informatif sera inclus dans chaque bac de cuisine.



Message important

Ne déposez aucune matière dans les bacs bruns avant la première collecte de votre secteur qui débutera en octobre.

Un nouveau calendrier de collecte vous sera fourni par la poste prochainement.

www.monbacbrun.com

Vous avez des questions?

Visitez le www.monbacbrun.com



RMR Régie des matières résiduelles
du Lac-Saint-Jean

Téléphone : 418 669-0513 | 418 239-0513
Courriel : info@rmrlac.qc.ca

Mon petit bac de cuisine

Utilisation

L'installer à l'endroit le plus pratique (dans une armoire, près de la poubelle, sous l'évier ou sur le comptoir) afin d'y déposer les résidus alimentaires lorsque vous cuisinez ou après un repas.

Entretien

Le laver à la main avec de l'eau savonneuse.

Astuces

- Ne pas utiliser de sacs en plastique, même s'ils sont biodégradables.
- Placer du papier journal ou du carton avant de déposer les résidus alimentaires afin de le garder plus propre.
- Congeler les matières animales pour réduire les odeurs.
- Éviter de déposer des substances liquides en grande quantité.
- Le transvider régulièrement dans le bac brun.
- Le rincer après chaque transfert.



Mon bac brun

Utilisation

L'installer à l'ombre afin de réduire les risques de nuisances.

Entretien

Le rincer avec de l'eau et du savon doux ou une solution d'eau et de vinaigre. Ne pas laver avec des produits javellisants.

Astuces

- Doubler le fond du bac de papier journal ou de carton pour éviter que les matières ne collent.
- Alternier les déchets de table avec des matières sèches (papier journal, sciures de bois, etc.).
- Saupoudrer un peu de bicarbonate de soude pour aider à neutraliser les odeurs.
- Laisser sécher les résidus verts avant de les déposer dans le bac.
- Le placer en bordure de rue à chaque collecte, même s'il ne contient pas beaucoup de matières.



Avis aux villégiateurs

La RMR du Lac-Saint-Jean met à votre disposition des bacs bruns afin de participer à la collecte des matières organiques. Les bacs bruns sont situés au même endroit que les installations de recyclage et de déchets de votre secteur.

Veillez prendre note que les bacs bruns doivent rester sur place. Utilisez votre petit bac de cuisine afin de transvider vos matières dans les bacs roulants.

Collecte des matières organiques

La collecte des bacs bruns débutera à la mi-octobre, il est important de ne rien déposer dans les bacs bruns avant la première collecte.



Calendrier de collecte

Surveillez votre boîte aux lettres, un nouveau calendrier de collecte vous sera bientôt distribué.

Des questions?

Pour toutes questions ou pour consulter nos trucs et astuces, visitez le :

www.monbacbrun.com

Pourquoi les sacs en plastique sont-ils refusés dans mon bac brun?

Tout sac ou pellicule similaire au plastique, sans exception, même si biodégradable ou compostable, ne se dégrade pas au même rythme que les matières organiques. C'est pour cette raison que seuls les sacs en papier sont acceptés dans la collecte.

